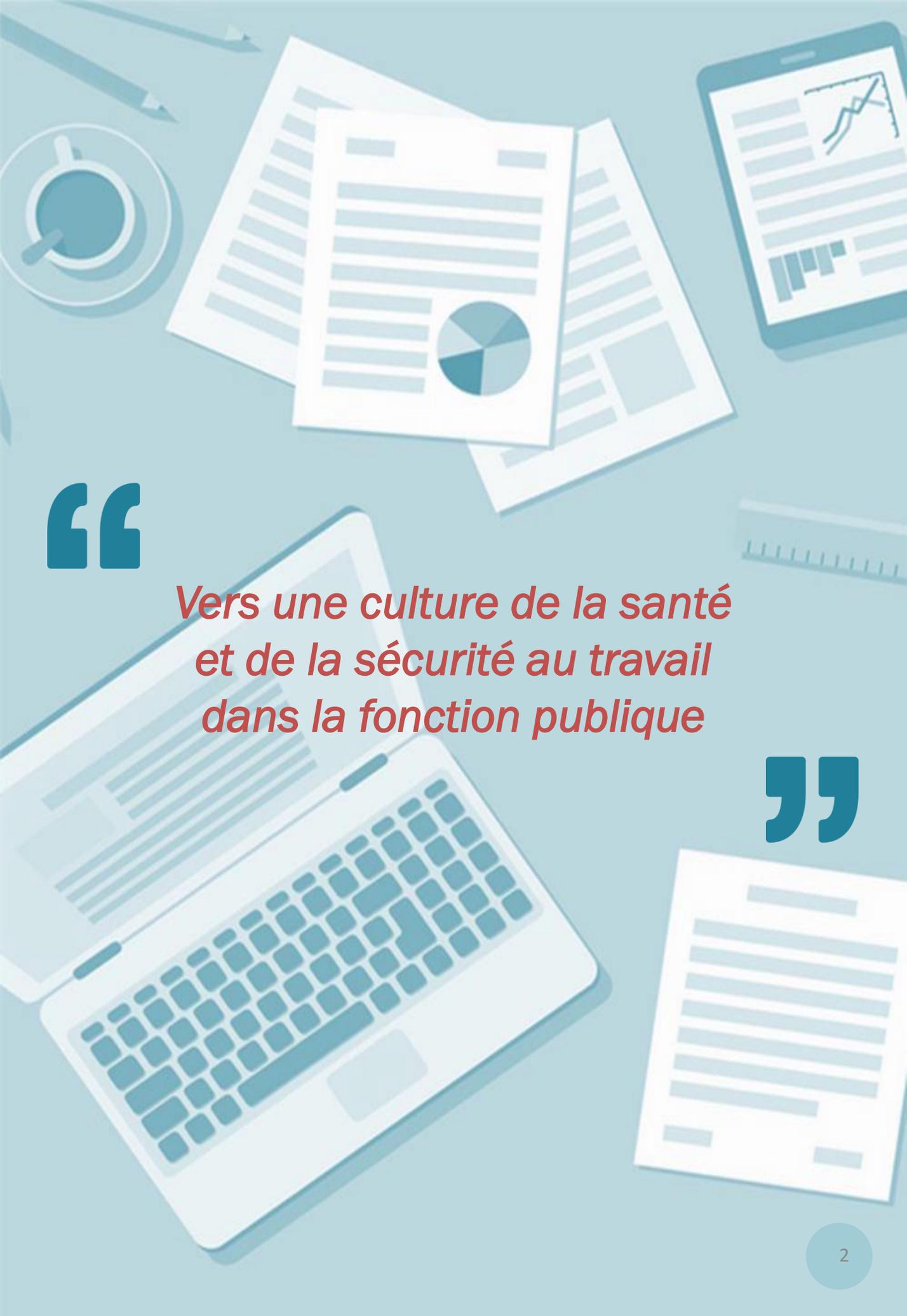


OFFRE DE FORMATION 2020

INTEFP

Santé et
sécurité
au travail



A light blue background featuring various office-related icons: a laptop, several sheets of paper with text and a pie chart, a coffee cup on a saucer, a pencil, and a smartphone displaying a line graph and a bar chart. Large blue quotation marks are positioned on the left and right sides of the page.

“

*Vers une culture de la santé
et de la sécurité au travail
dans la fonction publique*

”

SOMMAIRE

4

PRÉSENTATION

13

FORMATIONS INITIALES

22

FORMATIONS CONTINUES

43

FORMATIONS ISST

52

CONTACT

PRÉSENTATION

QUI SOMMES NOUS ?

Les Actions Santé et Sécurité au Travail dans les fonctions publiques de l'INTEFP ont été créées le 1^{er} juillet 2008 afin de former les agents de la Fonction Publique.

Notre projet est de permettre aux agents de toute la fonction publique de bénéficier de nos acquis et de nos expériences en Santé et Sécurité au travail.

Aussi, nous avons développé, depuis plus de 10 ans, notre offre de formation afin de pouvoir répondre aux besoins, que nous savons grandissants.

S'appuyant sur l'expertise du Ministère du travail et en collaboration avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'INTEFP se veut vecteur de partage et de capitalisation des savoirs au sein de la fonction publique.

En 2019, nous avons organisé 80 sessions de formation et formé plus de 1200 stagiaires sur les diverses thématiques en Santé Sécurité au travail que nous proposons dans les pages suivantes.

QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

Nos équipes interviennent dans les actions de formation initiale à destination des membres de CHSCT, des assistants et conseillers de prévention, mais également dans le processus de professionnalisation des ISST (formation labellisée depuis 2011 par le comité de labellisation de l'Ecole de la GRH de la DGAFP).

Depuis 2008, les Actions Santé Sécurité au travail mobilisent des partenariats, des compétences et des moyens afin de mettre en place des actions de formation professionnelle sur des champs spécifiques identifiés par les acteurs de la prévention. Ainsi, nous sommes fiers de vous proposer des formations sur mesure à destination de vos agents.

QUELLE VISION DE LA FORMATION ?

Être acteur de sa formation pour appréhender ses missions

Pédagogie inductive, approche actionnelle, systématisation des cas pratiques... L'équipe pédagogique des ASST vous propose à travers le renouvellement de ses formations, d'appréhender les enjeux liés à vos missions par l'acquisition des gestes métier.

La formation par les pairs : pour une professionnalisation des acteurs

Notre réseau interministériel d'intervenants apporte à nos formations un regard ouvert, dynamique et pluriel, afin de sensibiliser les agents aux questions touchant à la santé et à la sécurité au travail.

L'INTERMINISTÉRIALITÉ : AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

L'expérience interministérielle menée par l'équipe des ASST a su démontré le succès des échanges, et des rencontres en agents provenant de divers Ministères. L'interministérialité de nos formations nourrit la réflexion des stagiaires et leur permet également de se constituer un réseau de pairs.

Les ASST misent sur la diversité pour enrichir le déroulé des formations proposées.

QUELLES INNOVATIONS POUR 2020?

Afin de répondre à vos attentes, l'équipe pédagogique des ASST met en place, dès 2020, l'évaluation de vos compétences lors des formations initiales Assistants et Conseillers de prévention, et membres de CHSCT.

Des évaluations ludiques, un parcours personnalisé afin de faire le point sur les connaissances et compétences acquises lors de votre formation.

LES NOUVEAUX ENJEUX POUR 2020

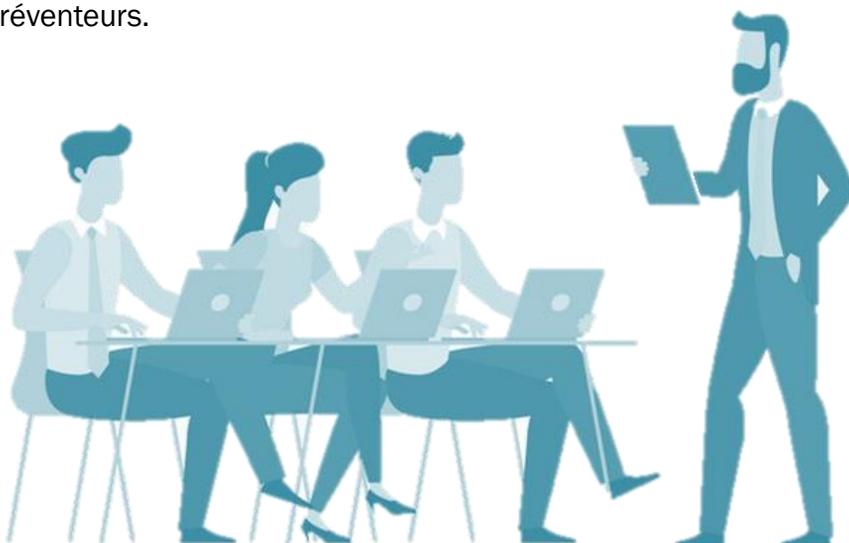
Notre équipe, spécialiste des formations destinées aux CHSCT, aux Assistants et Conseillers de prévention et aux Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST), a, non seulement **élargi son offre de formation** mais a également ouvert ces formations à de **nouveaux publics**.

Que vous soyez **RH, préventeurs, agents, logisticiens ou encore managers**, nos formations sauront répondre à vos attentes.

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

A l'INTEFP, nous pensons que les formations initiales doivent être complétées par des formations continues pour **répondre aux réalités rencontrées par les agents de prévention**.

Ainsi, l'équipe pédagogique des ASST est heureuse de vous proposer cette année encore de nombreuses formations continues, élaborées par nos spécialistes de la SST à partir des besoins des préventeurs.



L'INTEFP

LA GARANTIE DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION

Notre réseau d'intervenants est composé **de professionnels de la Santé Sécurité au Travail** (Inspecteur du travail, Inspecteur Santé Sécurité au Travail, Conseiller de prévention, Ingénieur de prévention, Psychologue-ergonome, Médecin de prévention, Consultant...)

Nos formateurs sont également **formés à intervalles réguliers en ingénierie pédagogique et techniques d'animation actionnelle.**

L'INTEFP est également engagé dans une démarche de certification qualité depuis 2018.

TOUJOURS NOS FORMATIONS SUR MESURE

L'équipe des ASST propose également de vous concevoir **des formations sur mesure** en accord avec les besoins de vos agents. Les programmes seront adaptés ou bien entièrement élaborés par nos soins en fonction des attentes et des réalités de vos institutions.

Nos formateurs interviendront **sur votre site et selon les dates qui conviennent le mieux pour assurer la meilleure participation des préventeurs.**

UNE IMMERSION TOTALE DANS LA FORMATION

Le site de l'INTEFP à Marcy L'étoile dispose de **logements sur place, d'une bibliothèque ainsi que d'un espace de restauration** favorisant l'immersion totale des stagiaires dans leur formation.

Des navettes entre la gare de Perrache et le site de l'INTEFP sont également mises à disposition pour faciliter l'accès des stagiaires à notre centre de formation.

UN CENTRE DE FORMATION NATIONAL

L'INTEFP dispose également de 6 centres interrégionaux de formation à Bordeaux, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes, et Paris, dans lesquels nos formations peuvent être organisées afin de limiter les déplacements des stagiaires.

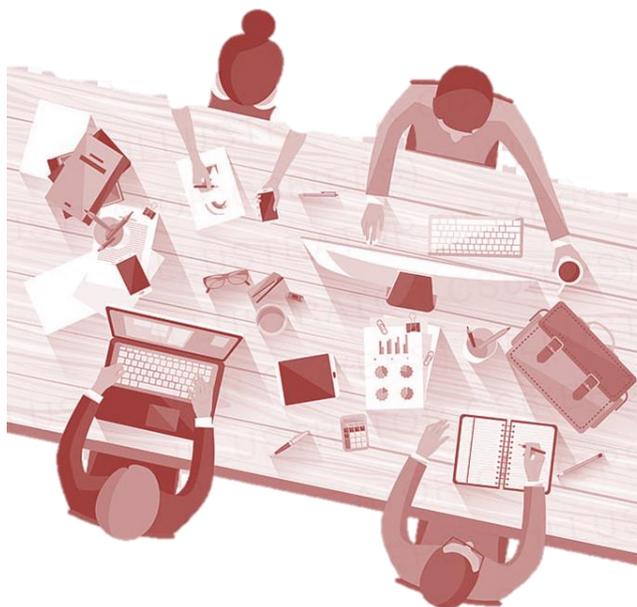
Contactez-nous pour plus de renseignements !

UN ESPACE PARTAGÉ POUR PLUS D'ÉCHANGE DE PRATIQUE

Afin de vous permettre de trouver les réponses à vos questions même après votre formation, l'INTEFP, met à votre disposition **un espace partagé sur sa plateforme d'apprentissage à distance PADINT**, dont les accès vous seront ouverts dès votre inscription et ce pendant un an.

Ainsi, vous pourrez y retrouver **les documents généraux tels que le vademecum des textes en Santé Sécurité au Travail, ou bien encore des exemples de documents (Trame de DUER, plan de prévention vierge...)** pouvant vous aider à améliorer la démarche de prévention en santé et sécurité au Travail dans votre institution.

Nous savons également combien les échanges de pratique sont formateurs et fondamentaux dans la mise en place d'une démarche de prévention. Aussi, des forums d'échanges vous seront ouverts et vous serez ainsi en capacité de poser des questions à vos pairs mais aussi de partager votre expérience en matière de prévention des risques.



BESOIN D'ALLER PLUS LOIN ?

Notre équipe reste à votre écoute afin de **satisfaire vos besoins en formation**.

Ainsi, lors des bilans de formation, il vous sera demandé quelle formation pourrait compléter vos connaissances et compétences.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins (même sur-mesure), nous vous proposerons dans les meilleurs délais un programme de formation adapté.

L'ÉQUIPE ET VOUS

AU SERVICE DE LA FORMATION DES PRÉVENTEURS



L'équipe des Actions Santé Sécurité peut également répondre à vos besoins en construisant des formations « sur-mesure » selon les thèmes identifiés en amont par vos services formation.

Une équipe accueillante et au service de la formation des agents, saura vous guider dans le choix des actions à mettre en place dans votre service.

Une pédagogie active, des formateurs expérimentés et des chargées de missions à votre écoute, permettent à l'INTEFP de répondre à vos questions de manière personnalisée.

Enfin, les équipements de l'INTEFP vous permettent d'envisager la réalisation des sessions de formation dans vos locaux ou bien dans un de nos centres de formation.

Comment s'inscrire ou commander une formation ?

Pour vous inscrire, commander une formation ou obtenir plus de renseignement (notamment accessibilité handicap), contactez nous à l'adresse suivante :

intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr

FORMATIONS INITIALES

- 13 FORMATION HYBRIDE INITIALE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION
- 14 FORMATION HYBRIDE INITIALE DES CONSEILLERS DE PRÉVENTION
- 15 FORMATION RECYCLAGE DES ASSISTANTS/CONSEILLERS DE PRÉVENTION
- 16 FORMATION INITIALE DES MEMBRES DE CHSCT
- 17 FORMATION RECYCLAGE DES MEMBRES DE CHSCT
- 18 LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN CHSCT
- 19 FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ÊTRE MEMBRE DE CHSCT
- 20 FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ASSISTANTS DE PRÉVENTION
- 21 FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : CONSEILLERS DE PRÉVENTION

FORMATIONS CONTINUES

- 22 L'ACCIDENT DE SERVICE
- 23 ACCIDENT INDUSTRIEL : ACCOMPAGNEMENT D'UNE CELLULE DE CRISE
- 24 DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE
- 25 L'ENQUÊTE ACCIDENT DE SERVICE DE CHSCT
- 26 FORMATION/INFORMATION SUR LE MÉTIER ET LES MISSIONS D'ASSISTANT/CONSEILLER DE PRÉVENTION
- 27 GESTION DES PUBLICS DIFFICILES : LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION AU SERVICE DE VOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES
- 28 LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : LEVIERS DU MANAGEMENT ET DES RH
- 29 INITIATION AUX PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ
- 30 INTRODUCTION AU SYSTÈME DE PRÉVENTION DE LA SSTFP
- 31 PLAN DE PRÉVENTION POUR L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES
- 32 LES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

FORMATIONS CONTINUES

- 33 PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES FAITES AUX AGENTS
- 34 PRÉVENIR LES RPS : SENSIBILISATION
- 35 PRÉVENIR LES RPS : OUTILS ET MOYENS
- 36 PRÉVENIR LES RPS : AGIR FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES
- 37 PRÉVENIR LES RPS EN CELLULE DE VEILLE/ALERTE : ANALYSE ET PRÉVENTION PRIMAIRE
- 38 QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RPS : APPROCHE ET OUTILS POUR LE MANAGEMENT
- 39 RÉDIGER UNE FICHE DE POSTE À PARTIR D'UNE DONNÉE DE SÉCURITÉ
- 40 LE RISQUE AMIANTE
- 41 LA SÛRETÉ DES AGENTS
- 42 LA VISITE DE CHSCT

FORMATIONS ISST

- 43 FORMATION INITIALE INTERMINISTÉRIELLE DES ISST
- 44 LE CONTRÔLE DU RISQUE ÉLECTRIQUE
- 45 DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE
- 46 LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : LEVIERS DU MANAGEMENT ET DES RH
- 47 L'ISST FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES
- 48 LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNIQUES
- 49 RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE
- 50 LES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS
- 51 FORMATION ACTION : VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL :
COMPRENDRE, AGIR ET PRÉVENIR

FORMATION HYBRIDE INITIALE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Code FIAP0001

Informations pratiques :

Durée : 3h préalable en e-learning
+ 5 jours obligatoires (30h)
+ 1h évaluation distancielle

Public cible : assistant de prévention

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

Appréhender la réglementation santé/sécurité au travail applicable à la fonction publique

Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique

Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (3h)

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de Santé et Sécurité au Travail
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Formation présentielle

- Retour sur l'expérience e-learning
- L'activité de l'assistant de prévention
- Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention
- La démarche d'évaluation des risques
- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux
- Savoir communiquer et animer un réseau
- Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs
- Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux
- Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

FORMATION HYBRIDE INITIALE DES CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Code FICP0001

Informations pratiques :

Durée : 3h préalable en e-learning
+ 7 jours obligatoires (42h)
+ 1h évaluation distancielle

Public cible : conseiller de prévention

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

- Appréhender la réglementation santé/sécurité au travail applicable à la fonction publique
- Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement
- Assurer la coordination du réseau des assistants de prévention
- Animer le réseau des assistants de prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (3h)

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de Santé et Sécurité au Travail
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Formation présentielle

- Retour sur l'expérience e-learning
- L'activité du conseiller de prévention
- Définir les missions et le positionnement du conseiller de prévention
- La démarche d'évaluation des risques
- Les méthodes et les outils d'intervention: Maîtriser les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité
- La visite des locaux
- Sensibilisation à la prévention des RPS
- Intervention des entreprises extérieures et plan de prévention
- Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

FORMATION RECYCLAGE DES ASSISTANTS/CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Code FRACP0001

Informations pratiques :**Durée :** 2 jours obligatoires (12h)**Public cible :** assistant et conseiller de prévention

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC**Tarif groupe :** sur devis**Intervenants :** conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...**Prérequis :** formation initiale**Nombre de places min :** 5**Nombre de places max :** 15**Méthode pédagogique :** actionnelle**Objectifs :**

Perfectionner ses connaissances sur la réglementation santé et sécurité au travail applicable à la fonction publique
 Approfondir ses connaissances des documents réglementaires en santé et sécurité au travail
 Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement
 Identifier et prévenir les risques liés à son environnement de travail

CONTENU DE LA FORMATION

Perfectionner ses connaissances sur la réglementation santé et sécurité au travail applicable à la fonction publique

- Rappel réglementaire
- Les registres RSST et RSDGI
- DUERP : échanges, lien avec les autres registres
- Analyse d'un poste de travail
- Les accidents de service et congés maladie ordinaires

Identifier et prévenir les risques liés à son environnement**2 risques au choix en fonction des participants**

Le risque électrique ▪ Le risque chimique ▪ Les chutes de plain-pied ▪ Le risque routier ▪ Les TMS ▪ Les RPS ▪ Le risque amiante ▪ Le registre accessibilité ▪ Le travail en hauteur et fiches de vérification ▪ Le risque incendie ▪ Intervention des entreprises extérieures ▪ Coordination d'un réseau d'Assistants de prévention

Evaluation formative

A NOTER : POUR CETTE FORMATION IL EST DEMANDÉ AUX STAGIAIRES DE SE PRÉSENTER MUNIS DES REGISTRES RSST ET RSDGI DE LEUR ÉTABLISSEMENT

FORMATION INITIALE DES MEMBRES DE CHSCT

Code FICH0001

Informations pratiques :

Durée : 30 min préalable en e-learning
 + 3 jours obligatoires (18h)
 + 2 jours obligatoires (12h)
 + 1h évaluation distancielle

Public cible : membre de CHSCT

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Repérer la diversité des différentes missions du CHSCT
 Identifier le rôle et les prérogatives du CHSCT et de ses membres
 Inscrire l'action des membres du CHSCT dans une démarche globale et systémique de prévention
 Acquérir et savoir utiliser les méthodes et outils d'intervention relatifs au CHSCT

Formation réglementaire 3 jours : Les 2 derniers jours sont aux choix des OS tant pour l'organisme que pour la thématique

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (3h)

- Les politiques de prévention et le cadre juridique

Formation présentielle première partie : 3 jours

- Les acteurs de la prévention dans la fonction publique et leurs missions
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels
- La visite de CHSCT
- L'enquête accident de service/du travail
- Evaluation formative et sommative

Formation présentielle deuxième partie : 2 jours

Thématiques à définir en fonction des besoins de l'établissement au choix des OS

Quelques exemples : La prévention des risques psychosociaux ▪ Accidents et maladies professionnelles ▪ Ambiance thermique ▪ Amiante, Risques biologiques et sanitaires ▪ Le bruit ▪ Le champ électromagnétique ▪ Le risque chimique ▪ Conception et aménagement des locaux ▪ Les conduites addictives ▪ Danger grave et imminent ▪ Droits d'alerte et de retrait ▪ L'éclairage ▪ Electricité ▪ Entreprises extérieures (opérations de bâtiment et de génie civil, travaux du bâtiment et des travaux publics) ▪ Explosion sur les lieux de travail ▪ Fonction d'inspection : autorité et moyens ▪ Harcèlements ▪ La médecine de prévention

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

FORMATION RECYCLAGE DES MEMBRES DE CHSCT

Code FRCH0001

Informations pratiques :

Durée : 30 minutes préalable en e-learning
+ 3 jours obligatoires (18h)

Public cible : membre de CHSCT

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

- Identifier les politiques de prévention et le cadre juridique
- Identifier les acteurs de prévention et leurs missions : rappel et aperçu des évolutions
- Appréhender les responsabilités en santé et sécurité au travail
- Appréhender l'évaluation et la prévention des risques professionnels
- Réaliser une visite de CHSCT, Participer à l'enquête accident

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (30 min) : Les politiques de prévention et le cadre juridique

- S'initier à l'évolution des politiques publiques de prévention de la santé au travail et appréhender les sources normatives du système de prévention dans la fonction publique.
- Identifier les missions du CHSCT telles qu'elles sont prescrites par la réglementation.

Formation présentielle :

- Les acteurs de la prévention dans la fonction publique et leur mission
 - Identifier les missions et les rôles des acteurs et identifier le champ de compétence du CHSCT
 - Situer son action dans les modalités d'information et de consultation du CHSCT
- Les responsabilités en santé et sécurité au travail
 - Identifier les principes des responsabilités civiles, administratives et pénales en SST et appréhender la question de la délégation
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels
 - Appréhender la santé sécurité au travail, les principes généraux de prévention, l'évaluation des risques dans le cadre de la situation de travail, son environnement, le contenu du travail, les risques. Analyser une situation de travail
- La visite de CHSCT
 - Comprendre et analyser une activité de travail et intégrer les conclusions de la visite à la démarche de prévention de l'établissement
- L'enquête accident
 - Identifier les principes de la reconnaissance et de la réparation des accidents
 - Participer à une enquête accident de service/du travail
 - Intégrer les conclusions de l'enquête à la démarche d'évaluation des risques
- Evaluation formative

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN CHSCT

Code FICH0002

Informations pratiques :

Durée : 1h préalable en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : membre de CHSCT

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant , ...

Prérequis : 3 premiers jours de formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Partager un vocabulaire commun sur le sujet des risques psychosociaux

Identifier les indicateurs et facteurs des RPS

Conduire une enquête RPS

Mettre en œuvre une action collective en matière de prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h)

- Cadre juridique
- Définition et les caractéristiques des RPS

Formation présentielle : Jour 1

- Identifier les enjeux économiques et sociaux des RPS : Conséquences sur la santé et l'organisation
- Identifier le cadre réglementaire et les différents acteurs de prévention
- Appréhender les moments de l'analyse des risques et les différents niveaux de prévention
- Savoir détecter les RPS : du diagnostic au plan d'action

Formation présentielle : Jour 2

- Mise en pratique : la démarche d'évaluation des risques psychosociaux et les missions des membres de CHSCT.
- Mise en pratique : réaliser une enquête accident de service RPS
- Evaluation formative

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ÊTRE MEMBRE DE CHSCT

Code FIAR0001

Informations pratiques :

Durée : 5 jours obligatoires (30h)
+ 1h évaluation distancielle

Public cible : membre de CHSCT issu des agences régionales de santé

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : Spécialistes de la législation et des contextes spécifiques aux ARS

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle

Objectifs :



- Repérer la diversité des différentes missions du CHSCT
- Identifier le rôle et les prérogatives du CHSCT et de ses membres
- Inscrire l'action des membres du CHSCT dans une démarche globale et systémique de prévention
- Acquérir et savoir utiliser les méthodes et outils d'intervention relatifs au CHSCT
- Partager un vocabulaire commun sur les RPS
- Identifier les indicateurs et facteurs des RPS
- Mettre en œuvre une enquête RPS
- Mettre en œuvre une action collective de prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Définir le cadre de l'action

- Appréhender le cadre de la santé et de la sécurité au travail (SST) dans les ARS
- Les parties prenantes de la SST dans les ARS, les missions et le fonctionnement des instances, les différentes responsabilités et les parties pouvant être mises en cause

Participer à l'évaluation des risques et la démarche de prévention

- L'évaluation et la prévention des risques professionnels

Acquérir une méthode d'action : la visite des locaux

- Méthodologie de la visite de locaux/ de site et lien avec la démarche de prévention

Accompagner une démarche de prévention des RPS (2 jours)

- Enjeux, analyse des conséquences, accompagnement et démarche de prévention

Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Code FIAR0002

Informations pratiques :

Durée : 5 jours obligatoires (30h)
+ 1h évaluation distancielle

Public cible : assistant de prévention issu des agences régionales de santé

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : spécialiste de la législation et des contextes spécifiques aux ARS

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Appréhender la réglementation santé/sécurité au travail spécifique aux ARS

Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique

Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement.

CONTENU DE LA FORMATION

Identifier le cadre réglementaire spécifique aux ARS

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de Santé et Sécurité au Travail dans les ARS
- Les responsabilités pénales en matière de Santé et Sécurité au Travail

Généralités sur la mission d'assistant de prévention

- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun
- L'activité de l'assistant de prévention
- Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention

La démarche d'évaluation des risques

- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux

Savoir communiquer et animer un réseau

- Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs

Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux

Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Code FIAR0003

Informations pratiques :

Durée : 7 jours obligatoires (42h)
+ 1h évaluation distancielle

Public cible : conseiller de prévention issu des agences régionales de santé

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : spécialiste de la législation et des contextes spécifiques aux ARS

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

- Appréhender la réglementation SST applicable aux ARS
- Identifier le système d'acteurs de la prévention
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement
- Assurer la coordination du réseau des assistants de prévention
- Animer le réseau des assistants de prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Appréhender la notion de risques majeurs

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de SST dans les ARS
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Généralités sur la mission d'assistant de prévention

- L'activité du conseiller de prévention
- Définir les missions et le positionnement du conseiller de prévention

La démarche d'évaluation des risques

- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux

Savoir communiquer et animer un réseau

- Identifier et savoir utiliser les outils et les méthodes de communication pour favoriser la cohésion du réseau des assistants de prévention

Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux

Elaborer un plan de prévention

- Intervention des entreprises extérieures et plan de prévention

Evaluation formative et sommative

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

L'ACCIDENT DE SERVICE

Code FCACCP0001

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : assistant et conseiller de prévention, membre de CHSCT

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST...

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Identifier le régime des accidents de service/accidents du travail
Réaliser une enquête accident de service/du travail

CONTENU DE LA FORMATION

Identifier les notions fondamentales : l'accident de service, accident de mission, accident de trajet, déclaration, reconnaissance et réparation

- Identifier les définitions juridiques et le cadre réglementaire

Participer à une enquête accident de service

- Construire une méthodologie d'enquête : réalisation, restitution.
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Evaluation formative

ACCIDENT INDUSTRIEL : ACCOMPAGNEMENT D'UNE CELLULE DE CRISE

Code FCCE0001

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : membre de cellule de crise

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : formateur en prévention des risques majeurs

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

- Identifier son rôle et ses missions en tant qu'acteur de la cellule de crise afin d'agir en cas de crise potentielle
- Savoir mobiliser des réflexes acquis grâce à l'expérimentation
- Savoir anticiper les facteurs de crise
- Savoir anticiper ses actions en cas de crise majeure
- S'approprier des outils propres à son administration en matière de gestion de crise

CONTENU DE LA FORMATION

Appréhender la notion de risques majeurs

- Définir les risques majeurs
- Gérer une crise provoquée par un risque majeur

La cellule de crise : rôles et missions

- Définir les rôles et missions d'une cellule de crise
- S'approprier les documents
- Quelles actions mettre en œuvre avant, pendant et après la crise ?

Mise en situation : cas pratique

- Réalisation d'exercices pratiques
- Retours d'expérience
- Débriefing
- Rédaction de compte rendu

Evaluation formative

DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE

Code FCTP0001

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (12h)

Public cible : tout préventeur

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

- Connaître les définitions et conditions nécessaires à la mise en œuvre du droit d'alerte et droit de retrait (signalement DGI)
- Connaître la procédure d'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait
- Identifier le rôle du CHSCT (enquête, désaccord) et les obligations de l'autorité administrative
- Savoir impulser une action de prévention adaptée suite à un DGI

CONTENU DE LA FORMATION

Les notions fondamentales : le DGI, le droit de retrait, l'alerte

- Identifier les définitions juridiques et le cadre réglementaire

La procédure d'alerte et le registre DGI

- Identifier la procédure d'alerte prévue par la réglementation
- Identifier le registre des DGI
- S'approprier l'outil

Réaliser une enquête DGI en CHSCT

- Construire une méthodologie d'enquête
- Travail sur le règlement intérieur du CHSCT
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Et après ? Mettre en place une action de prévention

- Être en capacité de mettre en place une action de prévention après un danger grave et imminent

Evaluation formative

L'ENQUÊTE ACCIDENT DE SERVICE DE CHSCT

Code FCACCP0002

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : membre de CHSCT, assistant et conseiller de prévention

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Réaliser une enquête suite à un accident de service
Proposer un plan d'action

CONTENU DE LA FORMATION

Appréhender la méthodologie de l'enquête AT/AS, MP

- Présentation, intérêt, démarche
- L'arbre des causes en pratique

Identifier les différentes phases d'une enquête

- Déclencher l'enquête, préparer l'enquête
- Mener de l'enquête
- Préconiser des mesures de prévention

Mise en pratique

- Réaliser une enquête CHSCT à l'aide d'un cas pratique à réaliser

Evaluation formative

FORMATION/INFORMATION SUR LE MÉTIER ET LES MISSIONS D'ASSISTANT/CONSEILLER DE PRÉVENTION

Code FCACCP0003

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : tout agent

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

Sensibiliser les agents à la Santé Sécurité au Travail ainsi qu'à la prévention des risques professionnels dans la fonction publique
Mobiliser l'investissement des agents pour promouvoir la culture de la Santé Sécurité au Travail dans l'établissement
Savoir identifier les spécificités liées à la mission d'assistant/conseiller de prévention comme agent préventeur de terrain

CONTENU DE LA FORMATION

Les notions fondamentales de la SST dans la FPE

- Les sources législatives et réglementaires applicables en matière de SST
- Les responsabilités pénales en matière de SST
- Le rôle et missions des acteurs et responsabilités de chacun : chef de service, médecin de prévention, membres du CHSCT, agents, ISST...

Définir les missions et le positionnement de l'assistant/conseiller de prévention

- Introduction de la lettre de cadrage
- Les domaines d'action
- L'activité de l'assistant au quotidien: observation, analyse, diagnostic, proposition, conseil, impulsion
- La mission d'évaluation des risques professionnels (initiation)

Evaluation formative

GESTION DES PUBLICS DIFFICILES : LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION AU SERVICE DE VOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Code FCTA0001

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : tout agent

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ingénieur de prévention

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

Reconnaître et appréhender les différentes situations difficiles et/ou conflictuelles susceptibles d'être rencontrées dans l'exercice de la mission et connaître les fondamentaux de la communication afin de mieux les appréhender

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle : Jour 1

- Retour sur la notion de situation conflictuelle
- Situations conflictuelles : Mécanismes et gestion
- Les règles de communication

Formation présentielle : Jour 2

- Les règles de la communication
- Prévenir/réagir face à une situation conflictuelle

Evaluation formative

LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : LEVIERS DU MANAGEMENT ET DES RH

Code FCMA0001

Informations pratiques :

Durée : 1 heure 20 préalable en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : encadrant, responsable
ressources humaines, référent handicap

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : sur devis

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant,
spécialiste du management

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

Aborder la politique du handicap au travail dans sa globalité :
recrutement, intégration et maintien dans l'emploi dans le sens
d'une approche intégrée

Définir son rôle en matière de prise en compte du handicap au
travail

Interroger et adapter ses pratiques professionnelles

Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et
d'action

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h20)

- Interrogations sur les représentations du handicap (suite)
- Identifier les différents types de handicap
- La réglementation de la politique du handicap dans la fonction publique
- Savoir identifier les acteurs internes et externes

Formation présentielle

- Savoir mener un entretien d'intégration et/ou de retour à l'emploi après une aggravation de la situation de handicap d'un agent
- Anticiper l'arrivée ou le retour d'un agent et l'accueillir dans de bonnes conditions
- Identifier les personnes ressources pour accompagner l'agent dans ses démarches
- Réaliser le suivi et l'évaluation professionnelle d'un agent en situation de handicap
- Elaborer un plan d'action prenant en compte le maintien physique, social et professionnel de l'agent

Evaluation formative

INITIATION AUX PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ

Code FCACCP0004

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : assistant et conseiller de prévention de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention académique

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Identifier le cadre réglementaire relatif à l'Education Nationale et à l'Enseignement Supérieur

Savoir élaborer un plan particulier de mise en sûreté et procéder à sa mise en place

Savoir réagir face aux risques majeurs

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle

- Identifier et s'appropriier le cadre réglementaire relatif à la mise en place des plans particuliers de mise en sûreté dans les l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur
- A partir du guide d'élaboration des plans particuliers de mise en sûreté, savoir comment procéder à leur constitution.
- Mise en situation : Les plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs
A partir de scenarii d'exercice, participer à l'élaboration de plans particuliers de mise en sûreté
- Evaluation formative

INTRODUCTION AU SYSTÈME DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Code FCTP0002

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : tout préventeur, médecin du travail amené à intervenir pour la fonction publique, encadrant

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, médecin de prévention, ISST, inspecteur du travail...

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

S'approprier la culture de prévention de la SST au travail pour les trois versants de la Fonction publique (Etat, Hospitalière, Territoriale)

Appréhender le cadre réglementaire et institutionnel et les principes organisationnels sous-jacents

Savoir repérer les points communs et les divergences entre les fonctions publiques

Comprendre les situations de superposition/articulation avec le système de prévention du régime général

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle

- Appréhender les grands principes d'organisation de la SST dans la fonction publique : repères historiques, statistiques et juridiques.
- Identifier les véritables spécificités de la SST dans la fonction publique : le dialogue social, le contrôle et le régime de « responsabilités ».
- La spécificité du suivi médical des fonctionnaires et du régime des accidents de service.
- Evaluation formative

PLAN DE PRÉVENTION POUR L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Code FCACP0005

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)
+ 1h évaluation distancielle

Public cible : assistant et conseiller de prévention

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Identifier le cadre réglementaire

Savoir quand et comment applique le cadre réglementaire

S'approprier un lexique référent

Participer à l'élaboration d'un plan de prévention pour entreprise extérieure

CONTENU DE LA FORMATION

Le cadre réglementaire relatifs à l'élaboration des plans de prévention pour l'intervention des entreprises extérieures : quand et comment l'appliquer?

S'approprier un lexique référent : identifier les définitions.

- La typologie des entreprises
- Les risques d'interférence
- Les unités de lieu
- Le personnel
- Quel type d'opérations sont visées?
- Quels sont les protocoles de sécurité ?
- Faire la liste des travaux dangereux

Participer à l'élaboration d'un plan de prévention pour entreprise extérieure

- Cas pratique de mise en situation

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

LES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Code FCTP0003

Informations pratiques :

Durée : 30 minutes en e-learning

Public cible : tout préventeur

Condition d'accès : ordinateur, connexion internet, casque audio

Tarif interministériel : 50€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

Intégrer les plans de continuité d'activité à son action de préventeur

Identifier les enjeux liés à l'élaboration des plans de continuité d'activité

Identifier les conséquences liés à la mise en œuvre des plans de continuité d'activité

CONTENU DE LA FORMATION

Interview filmée de M. Pierre MARDRUS, chargé de mission aux ministères sociaux

- Présentation des PCA, responsabilités et enjeux.
- Présentation des conséquences pour les agents.
- Comment s'effectue la reprise d'activité post-crise?

Intégrer les plans de continuité d'activité à son action de préventeur

- Activités d'auto-formation
- Savoir identifier les risques à intégrer aux plans de continuité d'activité
- Identifier les impératifs à respecter lors de l'élaboration des plans de continuité d'activité
- Identifier les actions à mettre en œuvre lors de la reprise d'activité post-crise

Evaluation formative

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES FAITES AUX AGENTS

Code FCTP0004

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : assistant et conseiller de prévention, CHSCT, médecin de prévention...

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant, psychologue, ergonome, médiateur

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Partager un vocabulaire commun sur le thème du harcèlement et des violences

Appréhender le cadre juridique et les enjeux relatifs au harcèlement et aux violences

Savoir identifier les indicateurs de situations problèmes

Identifier les différents niveaux de prévention

Mettre en place un dispositif de prévention du harcèlement

Se situer en tant qu'acteur de prévention et développer sa posture d'écoute

CONTENU DE LA FORMATION

Rappel sur les notions de harcèlement et de violences

- Les différents types de violences, de harcèlement et les agissements sexistes

Le cadre juridique et institutionnel applicable à la fonction publique d'état

- Les sources législatives et réglementaires applicables dans la fonction publique d'état.
- Les responsabilités pénales et la procédure de droit d'alerte et droit de retrait
- L'exercice de protection fonctionnelle

Prévenir les situations problèmes

- Identifier les différents niveaux de prévention, les documents de référence à disposition et les acteurs de prévention
- La médiation et la médiation préalable obligatoire
- Savoir mener des actions d'information et de sensibilisation

Intervenir face à une situation problème

- Appréhender les droits et les devoirs des agents et étoffer son rôle d'acteur clef de la prévention

Evaluation formative

PRÉVENIR LES RPS : SENSIBILISATION

Code FCTA0002

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : tout agent

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST, médecin de prévention, ergonome

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Partager un vocabulaire commun sur le sujet des risques psychosociaux

Savoir identifier les indicateurs et facteurs des RPS

Identifier les personnes ressources

Savoir alerter

CONTENU DE LA FORMATION

Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on?

- Identifier les notions fondamentales : définitions, facteurs de risques, enjeux
- Focus conduites addictives

Les risques psychosociaux : à qui s'adresser?

- Se situer dans le système de prévention et savoir alerter

Evaluation formative

PRÉVENIR LES RPS : OUTILS ET MOYENS

Code FCTP0005

Informations pratiques :

Durée : 1h préalable en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)
+ 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : tout préventeur

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant,
psychologue, ergonome

Prérequis : formation à la
prévention des RPS

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

- Appréhender le cadre juridique et les enjeux relatifs aux RPS
- Savoir identifier les indicateurs et les facteurs des RPS
- Identifier les différents niveaux de prévention des RPS
- Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle : Jour 1 et 2

- Les enjeux : les RPS comme un enjeu sanitaire majeur
- Le cadre de la réglementation et les acteurs : identifier le cadre juridique et les différents acteurs de la prévention et leur rôle dans la prévention des RPS
- Les moments de l'analyse des risques : les facteurs de risque et l'analyse dynamique de l'organisation du travail, les changements organisationnels, la mise en place et mise à jour du DUER, situation de crise, accident
- Détecter les RPS : les indicateurs des facteurs de risque (manifestations/causes/conséquences), des violences externes au violences internes, du stress au travail à l'épuisement professionnel. Evaluer les facteurs de risque et agir sur les facteurs de risque. Intégrer les RPS au DUER
- Les différents niveaux de prévention : prévention primaire, secondaire, tertiaire. Le rôle des acteurs de la santé

Lors de l'intersession de 1 mois, des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Formation présentielle : Jour 3

- Journée de retour d'expérience sur les travaux réalisés lors de l'intersession.
- Echanges de pratique et retour d'expérience

Evaluation formative

PRÉVENIR LES RPS : AGIR FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES

Code FCTP0006

Informations pratiques :

Durée : 1h préalable en e-learning
+ 1 jour obligatoire (6h)
+ 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : tout préventeur

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant,
psychologue, ergonomiste

Prérequis : formation
«Outils & moyens» FCTP0006

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

- Appréhender les changements dans l'organisation du travail
- Savoir se situer en tant qu'acteur de prévention
- Développer sa posture d'écoute face au RPS
- Savoir analyser les situations de RPS
- Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle : Jour 1

- Appréhender les mutations organisationnelles : Les apports de la sociologie des organisations : le lean management, le management par dispositifs, le neomanagement... L'Homme au travail : de nouveaux enjeux pour une nouvelle posture. Focus sur la notion d'autonomie
- Etoffer son rôle d'acteur clef de la prévention : Agir en CHSCT (restituer, communiquer, etc...), définir des axes prioritaires, leur mise en œuvre et leur suivi
- Développer sa posture d'écoute et d'analyse des situations de RPS : Écouter, analyser pour mieux appréhender les problématiques et leurs dynamiques sur l'individu, l'organisation et sur le travail. accueillir, accompagner et orienter un collègue. travailler sur une trame de conduite d'entretien

Lors de l'intersession de 1 mois, des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Formation présentielle : Jour 2

- Journée de retour d'expérience sur les travaux réalisés lors de l'intersession.
- Echanges de pratique et retour d'expérience
- Levée des derniers questionnements des stagiaires

Evaluation formative

PRÉVENIR LES RPS EN CELLULE DE VEILLE/ALERTE : ANALYSE ET PRÉVENTION PRIMAIRE

Code FCTP0007

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : membre de cellule de veille/alerte, membre de CHSCT

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant, psychologue, ergonomiste, médiateur, ISST

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Partager un socle commun et de compréhension des dynamiques de développement des RPS et de développement de la santé
Partager une méthodologie commune en vue de l'élaboration du plan d'action RPS pour une montée en compétence des membres des cellules veille et alerte en vue d'une consolidation du plan de prévention des RPS

CONTENU DE LA FORMATION

Socle commun

- Identifier le cadre juridique relatif aux RPS
- Savoir identifier les facteurs de risques
- Identifier les impacts des changements organisationnels
- Identifier les manifestations des RPS sur la santé des agents

Méthodologie : basée sur des cas pratiques

- Savoir utiliser les ressources disponibles afin de mesurer et évaluer les RPS
- Savoir mener une analyse en amont des situations de risques à partir des bilans sociaux
- Partager une culture commune sur la question des RPS pour favoriser les conditions de travail

Evaluation formative

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RPS : APPROCHE ET OUTILS POUR LE MANAGEMENT

Code FCMA0002

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)
+ 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : personnel encadrant,
responsable RH, manager ...

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 400€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant,
psychologue, ergonome,
médiateur

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

Développer des pratiques de management répondant au mieux à des enjeux croissants d'amélioration de la qualité de vie au travail et de la performance.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle

- Comprendre ce que recouvre la notion de Qualité de Vie au travail, et ce que sont les risques psychosociaux ainsi que les mécanismes du stress au travail
- Identifier et savoir analyser les signaux faibles et les situations de travail potentiellement génératrices de RPS
- Mettre en perspective les facteurs de contraintes et de ressources (protection) via une analyse structurée et outillée de situations
- Identifier les actions à mettre en place pour prévenir au mieux ou réduire les situations à risques repérées
- Solliciter ou orienter les interlocuteurs adaptés selon les situations rencontrées dans le quotidien
- Développer des pratiques de management répondant au mieux à des enjeux croissants d'amélioration de la qualité de vie au travail et de la performance

Lors de l'intersession , des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Evaluation formative

RÉDIGER UNE FICHE DE POSTE À PARTIR D'UNE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Code FCACCP0006

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : assistant ou conseiller de prévention

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

A partir d'une donnée de sécurité, savoir rédiger une fiche de poste

CONTENU DE LA FORMATION

Deux thèmes au choix : à définir par le commanditaire

Thème 1 : Le risque chimique

- Rédiger une fiche de poste de sécurité : risques chimiques : REACH, La fiche de données de sécurité, l'étiquetage, la fiche technique, la fiche de données de sécurité et les obligations du chef de service, la fiche de données de sécurité et le DUER
- Rédiger une fiche de poste à partir d'une fiche de données de sécurité et d'une fiche technique : Etablissement d'une fiche de poste de sécurité risques chimiques

Thème 2 : Le risque machine

- Rédiger une fiche de poste de sécurité : risques machines : La Directive « machines » 2006/42/CE, Définition d'une machine et d'une « quasi-machine », informations et avertissements sur la machine, principes généraux de rédaction de la notice d'instructions, contenu de la notice d'instruction
- Rédiger une fiche de poste à partir d'une notice d'instruction d'un équipement de travail : Etablissement d'une fiche de poste de sécurité d'un équipement de travail

Evaluation formative

LE RISQUE AMIANTE

Code FCACCP0007

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : assistant et conseiller de prévention

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant, ...

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Appréhender le risque amiante au regard de l'activité d'assistant et conseiller de prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle

- Connaître le risque amiante
- Appréhender le Dossier Technique Amiante
- Méthodologie d'EVRP face au risque amiante
- Co-activité et risque amiante
- Mesure et moyens de prévention

Evaluation formative

LA SÛRETÉ DES AGENTS

Code FCTP0008

Informations pratiques :

Durée : 1 heure en e-learning

Public cible : tout préventeur

Condition d'accès : ordinateur, connexion internet, casque audio

Tarif interministériel : 50€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

Savoir identifier les risques de malveillance

Identifier les actions spécifiques de prévention à mettre en œuvre au quotidien

Identifier les responsabilités et les acteurs de prévention

Règles fondamentales et mise en œuvre de la prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Interview filmée de M. Loïc Le Gall, Chef de l'unité « Planification de défense » au pôle « défense et sécurité des Ministères Sociaux

- Les généralités liées à la notion de sûreté dans les administrations
- La mise en œuvre des actions de prévention en matière de sûreté

Activité d'auto-formation / intégration des connaissances

- Le cadre réglementaire et les documents de référence en matière de prévention des risques
- Les responsabilités et l'intégration de la notion de sûreté dans l'évaluation des risques professionnels
- Violence quotidienne et menace terroriste : quelles différences et quels enjeux pour les agents de la fonction publique?
- Identification des acteurs de prévention et interdépendance
- Identification des plans de prévention existants

Mise en situation virtuelle

Evaluation formative

LA VISITE DE CHSCT

Code FCACCP0008

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)
+ 1h évaluation distancielle

Public cible : membre de CHSCT, assistant et conseiller de prévention

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, inspecteur du travail, ingénieur de prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Améliorer la démarche de prévention à partir des éléments recueillis en visites de CHSCT

CONTENU DE LA FORMATION

Savoir préparer une visite de site

- Identifier le cadre réglementaire et s'approprier des repères méthodologiques
- Repérer les droits et obligations du CHSCT et de ses membres
- Situer la visite dans les travaux du CHSCT
- Construire une grille de visite
- Identifier les registres et les documents consultables

Participer à une visite de site

- Collecter des données : observer, consulter des documents et mener des entretiens

Les suites de la visite

- Restituer et exploiter la visite : établir un rapport, rédiger une fiche de proposition d'action, identifier la procédure en CHSCT
- Intégrer les conclusions de la visite à la démarche de prévention de l'établissement.
- Etablir un tableau de suivi des actions engagées

Evaluation formative et sommative

FORMATION INITIALE INTERMINISTÉRIELLE DES ISST

Code FIIS0001

Informations pratiques :

Durée : 8 semaines en alternance (204h)
+ 5 jours formation continuée (30h)
La formation s'étale de septembre à juin , alternant travaux sur poste, semaines en présentiel et stages

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail

Tarif : sur devis

Intervenants : binôme, ISST, expert, préventeur, consultant, ...

Prérequis : nomination
Nombre de places min : 10
Nombre de places max : 20
Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Appréhender les enjeux de la préservation de la SST dans la fonction publique et se situer dans son environnement de travail
Repérer les fondamentaux du métier d'ISST : Identifier sa mission d'inspection et ses liens avec les autres acteurs de la prévention
Acquérir les bases juridiques, techniques, méthodologiques des interventions en matière de risques au travail
Acquérir les techniques d'intervention en fonction des publics, des demandes et des besoins, les bases de la communication et du conseil

Le dispositif de professionnalisation des ISST est labellisé depuis 2011 par le comité de labellisation de la GRH de la DGAFP. Il fait l'objet d'une convention de partenariat entre INTEFP/DGAFP/DRH ministère sociaux depuis 2011.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle

- Thème 1 : Le cadre juridique et organisationnel de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique
- Thème 2 : La fonction d'inspection santé et sécurité au travail
- Thème 3 : Les risques au travail
- Thème 4 et 5 : Méthodologie de l'intervention des ISST et méthodologie de la visite d'inspection
- Evaluation formative

2 stages

- Stage auprès d'un agent de contrôle en DIRECCTE
- Stage auprès d'un ISST homologue

Formation continuée

Thématiques à définir en fonction des besoins de la promotion

LE CONTRÔLE DU RISQUE ÉLECTRIQUE

Code FCIS0001

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail et ingénieur santé sécurité

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : Ingénieur de prévention des risques, ISST confirmé

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Maîtriser les fondamentaux en matière d'électricité, utiles au contrôle.

Identifier les différentes configurations du risque électrique

S'approprier la réglementation et ses évolutions récentes

Lire, interpréter et exploiter un rapport de vérification

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle

- Les fondamentaux en électricité
- Le risque électrique et la réglementation : architecture de la réglementation
- Evolutions du cadre réglementaire depuis les changements fondamentaux de l'année 2011
- Savoir lire un rapport de vérification : méthodes d'analyse
- La nécessité de « lecture » critique : savoir détecter les risques majeurs
- Savoir exploiter un rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force du constat et de la proposition
- Evaluation formative

DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE

Code FCIS0002

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

S'approprier les définitions et conditions nécessaires à la mise en œuvre du droit d'alerte et droit de retrait (signalement DGI)

Appréhender la procédure d'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait

Identifier le rôle du CHSCT (enquête, désaccord) et les obligations de l'autorité administrative

Impulser une action de prévention adaptée suite à un DGI

CONTENU DE LA FORMATION

Les notions fondamentales : le DGI, le droit de retrait, l'alerte

- Identifier les définitions juridiques et le cadre réglementaire

La procédure d'alerte et le registre DGI

- Identifier la procédure d'alerte prévue par la réglementation
- Identifier le registre des DGI
- S'approprier l'outil

Réaliser une enquête DGI en CHSCT

- Construire une méthodologie d'enquête
- Travail sur le règlement intérieur du CHSCT
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Et après ? Mettre en place une action de prévention

- Être en capacité de mettre en place une action de prévention après un danger grave et imminent

LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : INTÉGRATION, MAINTIEN DANS L'EMPLOI, RECLASSEMENT

Code FCIS0003

Informations pratiques :

Durée : 1 heure 20 préalable en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : sur devis

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant, référent handicap, ISST

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Aborder la politique du handicap au travail dans sa globalité : recrutement, intégration et maintien dans l'emploi dans le sens d'une approche intégrée

Définir son rôle d'ISST en matière de prise en compte du handicap au travail

Interroger et adapter ses pratiques professionnelles

Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (1h20)

- S'interroger sur les représentations du handicap
- Identifier les différents types de handicap
- La réglementation de la politique du handicap dans la fonction publique
- Savoir identifier les acteurs internes et externes

Formation présentielle

- Mesurer les enjeux de la démarche de prévention des risques professionnels pour les personnes en situation de handicap
- Connaître l'évolution du cadre légal
- Identifier le rôle de l'ISST en matière de situations de handicap
- Identifier les personnes ressources pour accompagner l'agent dans ses démarches
- Faire des préconisations prenant en compte le maintien physique, social et professionnel de l'agent

Evaluation formative

L'ISST FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES

Code FCIS0004

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)
+ 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Intervenants : consultant psychologue du travail spécialisé animation groupe d'échanges de pratique

Prérequis : formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle, groupe d'échange de pratiques



Objectifs :

Faciliter le développement d'une identité professionnelle : Faire émerger des repères professionnels transverses
Analyser des cas concrets pour faire ressortir la réalité du travail
Restituer les pratiques dans le système SST

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle : Jour 1

- Clarification des notions : (situations difficiles, dégradées. Médiation/conciliation/arbitrage)
- Typologie et identification des différentes situations dégradées auxquelles fait face l'ISST

Formation présentielle : Jour 2

- Mise en pratique de l'exercice du rôle et fonctions de l'ISST à travers ces mises en situation.(repères, gestes professionnels)
- Identification des outils mobilisés et remontées des besoins, des manques

Formation présentielle : Jour 3

- Retour des stagiaires sur une situation conflictuelle éprouvée : quels outils, gestes, repères... mobilisés

Evaluation formative

LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNIQUES

Code FCIS0005

Informations pratiques :

Durée : 1 ou 2 jours obligatoires (12h) selon la demande

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST, expert, ingénieur

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Identifier les principes généraux sur le risque en question

Mesurer les risques encourus, exposition au risque, probabilité accident

Appréhender les éléments réglementaires concernant le risque « Agir » en tant qu'ISST, faire des recommandations, et proposer des mesures de préventions adaptées

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle

Risques au choix

Quelques exemples de Risques

Agressions et d'incivilités ▪ Ambiance thermique ▪ Amiante ▪ Risques biologiques et sanitaires
 ▪ Bruit ▪ Chute de plein pied, de hauteur ▪ Chimique ▪ Conception et aménagement des locaux
 ▪ Conduites addictives ▪ Eclairage ▪ Electricité, rayonnement ▪ Entreprises extérieures) ▪
 Equipements de travail ▪ Electricité, rayonnement ▪ Incendie, explosion ▪ Majeurs ▪ Routier ▪
 RPS ▪ TMS ▪

Evaluation formative

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE

Code FCIS0006

Informations pratiques :

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail et ingénieur santé sécurité

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST,
ingénieur de prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle



Objectifs :

Identifier les différentes catégories d'appareils et accessoires de levage

Identifier les risques liés à l'utilisation des appareils et accessoires de levage

Identifier et appliquer la réglementation spécifique

Lire des rapports de vérification et les exploiter

Appréhender la méthodologie de contrôle

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle

- Identification des équipements servant au levage
- Les Familles d'E.T. Levage – Utilité – Vocabulaire
- Identification des principaux composants
- Appréhender les risques liés à l'utilisation des équipements de levage
- Accidentologie des équipements de levage
- Réglementation relative à l'installation, à l'implantation et à l'organisation
- Réglementation relative aux vérifications et à la conduite
- L'exploitation du rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force du constat et de la proposition

Evaluation formative

LES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

Code FCIS0007

Informations pratiques :

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail et ingénieur santé sécurité

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST confirmé, membre de la CARSAT

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Être en capacité d'identifier les enjeux de la réglementation en termes de prévention et d'organisation du travail

Percevoir le cadre de l'apprentissage dans la fonction publique d'état

Situer l'action de l'ISST dans la préservation de la santé

Maîtriser les règles régissant la procédure de déclaration de dérogation et les modalités conditionnant l'efficacité de l'action des ISST

Conseiller les établissements sur l'évaluation des risques et la démarche de prévention

CONTENU DE LA FORMATION

Formation présentielle

- Présentation de la campagne de recrutement d'apprentis dans la fonction publique d'Etat et enjeux de santé-sécurité au travail
- Identifier la procédure de dérogation aux « travaux réglementés » dans la fonction publique d'Etat : le dispositif réglementaire et les conditions d'application
- Pratiques et problématiques de construction d'une action de prévention de la santé des travailleurs mineurs : regards croisés
- Rôle et missions de la CARSAT et du service de prévention
- Favoriser l'accueil des jeunes et nouveaux embauchés : la démarche synergie
- Identifier les outils en ligne et la formation des tuteurs
- La démarche globale d'évaluation des risques dans les établissements d'accueil de jeunes travailleurs ou de nouveaux arrivants
- Questions ouvertes et débats

Evaluation formative

FORMATION ACTION : VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : COMPRENDRE, AGIR ET PRÉVENIR

Code FCIS0008

Informations pratiques :

Durée : 45 minutes préalables en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail

Formation ouverte à l'interministériel

Tarif interministériel : 200€/jour/stagiaire TTC

Tarif groupe : sur devis

Intervenants : ISST, expert, acteur de la prévention

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique : actionnelle



Objectifs :

Déconstruire les stéréotypes

Interroger et adapter ses pratiques professionnelles

Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

CONTENU DE LA FORMATION

Module e-learning préalable (45 min)

- Evolution de la place des femmes dans le monde du travail et égalité professionnelle
- Typologies des violences sexuelles et sexistes et la législation s'y rapportant
- Mécanismes de la violence et ses conséquences

Formation présentielle

- Savoir comment réagir et se mobiliser en tant qu'ISST pour prévenir
- Impulser une dynamique d'action au sein des organisations

Evaluation formative

CONTACTS

Virginie GERMAIN-LOBROT
Chargée de développement des
formations SST
04 78 87 47 25
virginie.lobrot@travail.gouv.fr

Mail institutionnel :
intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr

Catherine LINARES
Responsable de projet
04 78 87 49 90
catherine.linarest@travail.gouv.fr

Etablissement public à
caractère administratif
Déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro
82 69 09369 69
auprès de la
Préfecture de la région
Rhône Alpes
le 08 décembre 2006

Justine SEURAT
Assistante communication et
développement
04 78 87 47 85
justine.seurat@travail.gouv.fr

Institut National du Travail,
de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle
Mission Santé Sécurité au
Travail
1498 route de Sain Bel
69280 Marcy L'étoile

Site internet
www.intefp.travail-emploi.gouv.fr

